



ANIP AGENCE NATIONALE
D'IDENTIFICATION DES
PERSONNES
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Mail : contact@anip.bj
Site web : www.anip.bj
Palais de la Marina
01 BP 2028
Cotonou - Bénin



N° **214**/PR/ANIP/DG/RPPC/SP

COMMUNIQUÉ DE L'AGENCE NATIONALE D'IDENTIFICATION DES PERSONNES

Dans le cadre des élections générales prévues pour le 11 janvier 2026, l'Agence Nationale d'Identification des Personnes (ANIP) informe l'ensemble des candidats des partis politiques que des dispositifs d'appui sont mis en place pour faciliter l'obtention des pièces d'identification (certificat d'identification personnelle, acte de naissance sécurisé, certificat de résidence, etc.) requises à la constitution de leurs dossiers de candidature.

Ainsi, en cas de difficulté à obtenir une pièce d'identification, les candidats sont invités à appeler **gratuitement** le numéro vert **7054**, disponible 7 jours sur 7, de 08h à 21h, ou à se rapprocher :

- des **chefs d'unités de l'ANIP** installés dans toutes les mairies du Bénin et dans les arrondissements des communes à statut particulier ;
- ou encore des **délégués départementaux pour l'identification des personnes**, au niveau des préfectures.

Lors de ces démarches, les candidats sont tenus de préciser l'élection à laquelle ils sont candidats.

Les responsables de l'Agence au niveau local sont habilités à accompagner les candidats dans le traitement de toute demande relative à l'identification personnelle.

L'ANIP réaffirme son engagement à garantir à chaque citoyen éligible l'accès effectif aux services d'identification, dans le respect des textes en vigueur, afin de permettre la pleine participation de tous aux échéances électorales à venir.

Fait à Cotonou, le 26 octobre 2025

Aristide Guy ADJINACOU GNAHOU